Lettre de Belgique

Bruxelles, le 1er juin 1913.

La bataille à retenir du débat sur la scabreuse effrenée des Bons du Trésor, celle qui frappera l'esprit public et, par malheur aussi, les ressources nationales et l'épargne populaire, c'est que la Belgique est condamnée à un emprunt d'un milliard, et cela, quand la liquidation de l'affaire des Balkans va drainer les capitaux hors Extrême-Orient.

Un milliard d'emprunts et cent millions d'impôts, voilà le krach final dans lequel va sombrer la domination cléricale.

Une telle débâcle explique les colères déchaînées par les révélations de M. Buyl. Fini le moule des assignats ! N'en parlez plus, il est brisé !

La permanence des cléricaux au pouvoir rend difficile, sinon impossible, le contrôle de l'opposition qui ne pourra vérifier l'état réel de la caisse, que le jour où elle sera parvenue au pouvoir. En attendant, l'opposition crie : Casse-cou ! et le pays a la sensation d'une imminente faillite.

La démocratie seule sera de taille à jeter bas l'amas des iniquités et des monstruosités fiscales sur lesquelles la bourgeoisie cléricale et capitaliste a, sans vergogne, assis la plus éhontée des exploitations.

⁂

Si, après les incidents de l'an dernier, les cléricaux ont montré un peu de prudence, en matière scolaire, ils sont décidés aujourd'hui à exiger l'établissement d'une législation plaçant notre organisation primaire sous la domination exclusive des pouvoirs religieux.

La preuve en est dans l'extraordinaire délibération prise par la Fédération des cercles catholiques à Renaix. Il en résulte une entente étroite pour placer l'enseignement sous la domination ecclésiastique, pour rendre obligatoire l'enseignement de la religion, et pour faire de l'instituteur le serviteur docile d'une forme d'instruction que sa conscience réprouve.

Nous avons confiance dans le sentiment populaire pour déjouer ces audacieux projets, mais cela ne doit pas nous laisser indifférents jusqu'à ne rien tenter contre eux. Nous devons maintenir la neutralité scolaire et surtout ne pas nous laisser prendre à la piperie des mots, sous prétexte que nous n'avons pas à mêler à nos luttes la question religieuse. Il ne faut pas oublier que la sauvegarde de notre enseignement doit être la préoccupation constante de tous ceux qui ont quelque souci de la liberté.

⁂

M. de Broqueville a laissé entendre que la commission qui aura à régler les conditions de l'électorat serait constituée sous peu. Il est à souhaiter que cette promesse soit tenue pour ne pas laisser traîner les choses et créer une impression de défiance chez ceux qui ont mis toute leur confiance dans l'ordre du jour qui a été adopté. Cette commission, on le sait, devra se composer d'un certain nombre de membres pris en dehors du Parlement, mais certains organes catholiques laissent entendre que la « vieille droite » agirait de façon à ce que les travaux de cette commission n'aboutissent à aucun résultat appréciable. Réussira-t-elle à paralyser les hommes de bonne volonté qui existent dans le parti catholique et à faire prévaloir une étroite politique de parti sur la politique qui répond aux aspirations de la grande majorité du pays ? Espérons que les éléments modérés du parti catholique qui admettent une réforme électorale dans le sens de l'égalité politique pourront faire l'entente avec les gauches.

⁂

Les missionnaires sont gens ingénieux, habiles à infiltrer ce qui peut accroître leur prestige sur leur naïve clientèle. Au Congo, ils viennent de se signaler par une trouvaille vraiment savoureuse et qui les met aux prises avec les médecins de la colonie.

En vue de combattre l'avarie qui fait chez les indigènes des ravages effrayants, les médecins ont fait venir d'Europe des provisions du remède du docteur Ehrlich qui doit être injecté dans des conditions particulièrement méticuleuses. C'est une véritable opération que de l'administrer.

Or, les missionnaires veulent se passer des médecins et opérer tout seuls ; d'où protestation véhémente du corps médical.

On dira peut-être qu'il était tout simple pour les missionnaires d'envoyer les patients aux docteurs ou de les y accompagner.

Mais alors que deviendraient leur prestige et leur pouvoir mystérieux ? Ne doivent-ils pas faire concurrence aux fétiches, soulager l'indigène par des miracles ?

Comme N.-D. de Lourdes n'éprouve pas le besoin de faire là-bas des prodiges qui ne rapporteraient rien, le 606 libérateur doit remplacer les apparitions miraculeuses.

On comprend, dit le « Peuple », que les médecins, heurtés dans leur probité scientifique, froissés dans leur dignité professionnelle, refusent de se prêter à cette malpropre comédie. Indécrire des hommes de Dieu.

⁂

Si la Belgique, au jour prochain peut-être du grand cataclysme européen, semble insuffisamment défendue, nous aurons vraiment tort d'en rejeter responsables nos excellents gouvernants. Cette-ci, pour que nous voyons à la hauteur des circonstances, eut su s'imposer des sacrifices dont il faut leur tenir rompte.

C'est ainsi qu'ils ont, en 1908, acheté chez Krupp des canons de premier choix qu'ils ont payé au prix fort. Ces canons, tels ne le niera, représentent une forte somme que nos maîtres ont dépensée par pur patriotisme, alors qu'ils auraient pu très bien en faire cadeau aux camarades des fabriques d'églises.

A la vérité, ces canons ne sont pas en Belgique. Ils sont restés chez Krupp et y resteront jusqu'à nouvel ordre. « L'ouvrage qu'ils doivent armer n'est pas encore construit. »

Voilà ce qui peut s'appeler de la prévoyance ! Les fortifications sont encore dans les cartons, mais les canons sont acquis et payés. Rendons cette justice à nos maîtres qui s'entendent à « faire aller le commerce ».

⁂

Dans une récente circulaire, la Ligue sociale d'acheteurs donne les résultats d'une enquête sur la réduction extrême du salaire des ouvriers et des ouvrières.

La confection d'une douzaine de blouses est payée 2 fr. 50, soit 21 centimes pièce ; douze petites robes à volants valent 2 fr. 75 ; une douzaine de robes d'enfants, 1 fr. 80, soit 15 centimes pièce ; un peignoir, 40 centimes ; une chemise avec petits plis et entre deux à la main, 18 à 26 centimes ; 170 chemises faites par quatre ouvrières, en deux semaines de temps, 35 francs, soit 4 fr. 37 de salaires par ouvrière et par semaine, etc., etc.

D'autres enquêtes ont révélé des salaires gagnés par des ouvrières lingères de 11 fr. pour six journées de travail de quinze heures, 8 francs pour six journées de douze heures, 6 francs pour six journées de huit heures.

N'est-ce pas navrant !

⁂

On s'est souvent demandé où va l'argent. La réponse est facile à faire : aux œuvres et aux organismes cléricaux. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans un document officiel, le tableau détaillé de l'emploi des fonds alloués pour l'instruction primaire, pendant l'année 1910, tant par l'Etat que par les provinces et les communes. De ce tableau il résulte, en effet, que les écoles du clergé et des congrégations ont reçu, sous les imputations les plus diverses, plus de douze millions.

En 1907, ces dépenses s'élevaient à 9 millions 200,000 francs. Il y a donc une augmentation de dépenses, en moyenne, de un million par an. On peut donc calculer que, pour 1913, les sommes ainsi allouées aux œuvres cléricales d'instruction primaire — sans compter les frais généraux de direction, d'administration, d'inspection, de jury d'examen, etc. — dépasseront les quinze millions.

Et cela avant que la législation scolaire soit établie au goût des cléricaux !

⁂

Une expérience intéressante se fait à Schaerbeck-lez-Bruxelles. Près du parc Josaphat, l'administration communale a fait un ravissant but de promenade pour les enfants anormaux et où ils sont initiés à la culture des légumes et des fleurs ainsi qu'à l'élevage des animaux domestiques. Au fond de ce jardin, à l'ombre des grands arbres du parc, se trouve un pavillon en bois qui sert de refuge en cas de pluie.

Ces enfants y reçoivent un enseignement spécial qui met à l'avant-plan l'éducation des sens, l'entraînement de l'attention, de la mémoire, du jugement, de l'imagination. L'instruction, au sens ordinaire du mot, se borne à la lecture et à l'écriture, à la gymnastique rythmique, à la pratique de l'hygiène. Leur bonheur est fait de bien-être physique, leur âme enfantine ne s'étiole pas dans une atmosphère d'ennui. Ils soignent les poules, les lapins, les pigeons ; ils ratissent les allées du jardin ; ils ont un lopin de terre qui leur est réservé et où ils bêchent, raclent, plantent comme de petits cultivateurs.

Schaerbeck donne un exemple qui devrait être suivi, car il y a partout des enfants malheureux auxquels il convient d'ouvrir d'abord l'intelligence avant de songer à y loger le savoir des livres. On avait bien jusqu'ici réservé pour eux des classes spéciales, mais pas n'avait songé à les installer au milieu de la nature dont nous vient toute la beauté.

⁂

Une scène typique s'est passée la semaine dernière à l'Exposition de Gand, devant le compartiment des « Arts de la Femme ».

Une dame était occupée à arranger le stand, quand on lui annonça la visite d'un haut fonctionnaire du ministère de l'industrie et du travail.

— Je me vois forcé de vous déranger, dit celui-ci, car il y a à la devanture de votre stand une gravure que nous vous serions reconnaissants d'enlever et qui pourrait « choquer » les bonnes sœurs qui travaillent dans vos environs.

La dame se demande avec stupéfaction quel est le mauvais plaisant qui a bien pu se permettre d'accrocher des gravures indécentes devant le stand des Arts de la Femme.

Le fonctionnaire l'invite à venir contrôler et lui montre la gravure qui l'a tant scandalisé. C'était le diplôme délivré par le gouvernement à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles en 1910, signé du ministre actuel, M. Hubert.

Si Charles-Quint, qui jadis fut reçu aux portes d'Anvers par un groupe de superbes femmes nues, revenait à Gand, ce serait l'artiste qui aujourd'hui le recevrait.

⁂

Il se trouve encore des naïfs pour croire qu'un pèlerinage est fait de prières, de fatigues et de mortifications. Passe encore pour les pèlerins pauvres diables, mais les pèlerins riches le comprennent autrement.

Il y a en ce moment à Jérusalem un pèlerinage belge organisé par une agence de voyages. Les feuilles catholiques nous apprennent que les pèlerins sont en excellente santé et qu'ils ont fait un voyage délicieux. Les jeûnes et les privations leur ont paru assez supportables.

Ces mêmes journaux annoncent, pour les vacances prochaines, un nouveau pèlerinage et en donnent un programme des plus alléchants. Les pèlerins n'iront pas directement à Jérusalem. Ils feront le grand tour de la Méditerranée. Ils visiteront d'abord Athènes, Constantinople, Smyrne et au retour Naples, Le Caire et Pompéi où ils pourront contempler autre chose que des images pieuses. Jérusalem semble un simple but de promenade et nos pèlerins trouveront en cours de route bons soupers, bons gîtes et le reste. Ce sera un vrai pèlerinage de plaisir.

Actuellement, quand on est riche, on peut gagner le paradis en s'amusant.

VAN BRUGGE.

Contre la brutalité gouvernementale

Protestation du Parti Socialiste

Paris, 1er juin. — La Commission administrative permanente et le groupe socialiste au Parlement viennent de rédiger la protestation suivante :

« Le gouvernement est entré délibérément dans les voies de la provocation et de l'arbitraire.

» Sentant que le terrain se dérobe sous lui, il s'essaie à imposer par la terreur le service de trois ans et le maintien de la classe sous les drapeaux.

» Comme affolé, il tente de frapper dans l'exercice de leurs fonctions normales, afin de les réduire au silence, toutes les organisations de la classe ouvrière, les groupements du Parti, les syndicats et jusqu'aux coopératives.

» Depuis l'Empire on n'avait pas revu la mise en œuvre de semblables procédures. Du premier coup, M. Barthou passe Fouriou Méline et Dupuy. Toutes formes légales sont violées dans les soi-disant opérations de justice multipliées par ses ordres à Paris et en province, et les perquisitions de ses policiers prennent figure de cambriolages. C'est un débordement de violence et de réaction qui s'annonce.

» Contre ces manœuvres indignes d'un régime de libre démocratie, nous protestons et nous invitons tous les républicains à protester avec nous. Nous leur demandons de nous indiquer les sévices dont on a été victimes dans leur région les adversaires du rétablissement du service de trois ans, afin que nous puissions dans le pays comme à la tribune du Palais-Bourbon, les dénoncer à l'opinion publique et les flétrir.

» C'est en vain, certes, que le gouvernement se flatte de nous bâillonner. Plus haute et plus ferme que jamais, au contraire, doit retentir et retentira notre protestation. Plus intense aussi se manifestera l'action du Parti socialiste.

» Le pays est avec nous contre le rétablissement du service de trois ans et contre le maintien de la classe libérable sous les drapeaux. Nous continuerons à donner à sa pensée corps et expression. Nous ne nous tairons pas ; nous ne capitulerons pas. Nous l'inviterons à réclamer plus énergiquement que jamais avec nous à la fois la constitution par l'armement général du peuple d'une force défensive qui mette la France à l'abri de toute agression et la pratique d'une politique de paix unissant pour une œuvre de commune civilisation tous les membres de la grande famille humaine ».

La Commission administrative permanente.

Le groupe socialiste au Parlement.

Suivent les signatures.

Nouvelles Parlementaires

La "cambriole" gouvernementale devant la Chambre

M. PAUL MEUNIER INTERPELLERA. — M. PONSOT PRENDRA EGALEMENT LA PAROLE

Paris, 1er juin. — M. Paul Meunier communique la lettre suivante à M. Paul Deschanel :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de demander à interpeller le gouvernement sur l'application qu'il entend faire de la loi du 28 juillet 1894, et sur les mesures qu'il entend prendre ou provoquer pour empêcher les perquisitions abusives de la police judiciaire dans le domicile des citoyens.

« Je demande la jonction de cette interpellation à celles dont la discussion a été fixée au vendredi 13 juin.

« Veuillez agréer, etc.

« Paul MEUNIER. »

D'autre part, nous croyons savoir que M. Georges Ponsot a également l'intention d'intervenir dans le débat.

Le débat sur les "3 ans" s'ouvre aujourd'hui

Paris, 1er juin. — Le projet de loi du gouvernement sur le rétablissement du service de trois ans va entrer en discussion demain à la Chambre.

Les contre-projets, les amendements ont été déposés en foule, et de nombreuses batailles se livreront sur les points essentiels du projet du gouvernement.

La séance de demain promet d'être assez calme ; on y commencera la discussion générale sur laquelle, à l'heure présente, il n'y a pas moins de cinquante et un députés inscrits.

En voici la liste complète dans l'ordre d'inscription :

MM. Félix Chautemps, J. Reinach, Thalamas, André Lefèvre, Sireyjol, Veillat, Dissier, Raiberti, Augagneur, Maginot, Méquillet, Poulain, Joly, Bénazet, Colly, Maître, Driant, Fournier-Sarlovèze, Emile Faure, Noël, Paul Meunier, Lefébure, Pédoya, Puech, Dalbiez, Dutreil, Albert Thomas, Dubois, Mistral, Lannes de Montebello, Emile Laurent, Girod, Aubriot, Barrès, Ponsot, de Chappedelaine, Le Bail, Thierry-Cazes, J.-B. Morin, Paul-Boncour, Sixte-Quenin, Brizon, Ernest Roche, Brenier, Bracke, Vaillant, Jaurès, Nectoux, Raffin-Dugens, Painlevé, Georges Leygues.

Mais il y a lieu de prévoir qu'un certain nombre de ces orateurs renonceront à leur tour de parole et que d'autre part beaucoup de députés se feront inscrire au cours des débats. La discussion générale sera donc longue et il est bien difficile dès maintenant d'en prévoir exactement le terme.

Demain, d'ailleurs, la séance sera probablement écourtée par la question de M. Augagneur qui nous avons publiée hier, et pendant la discussion de laquelle des incidents assez vifs pourraient surgir.

Les difficultés sont surtout à prévoir lorsque, la clôture de la discussion générale ayant été prononcée, la Chambre abordera la discussion des contre-projets qui viendront à l'examen avant le projet du gouvernement.

Ces contre-projets sont au nombre de sept et les noms de leurs auteurs montrent assez que c'est sur eux que commencera la bataille.

Les voici dans l'ordre :

Contre-projet Vaillant (institution des milices nationales) ; contre-projet Messimy-Paul-Boncour (vingt-huit mois, soudure des classes, entraînement des réserves, préparation militaire obligatoire) ; contre-projet Reinach-Lannes de Montebello (sensiblement le même que le projet du gouvernement) ; contre-projet Treignier ; contre-projet Reville ; contre-projet Augagneur (application intégrale de la loi de deux ans et suppression des « embusqués ») ; contre-projet André Hesse.

En voilà plus qu'il n'en faut pour occuper la Chambre jusqu'aux grandes vacances.

SOUS LE RÈGNE DE BARTHOU

Une inscription séditieuse :

" A Jeanne d'Arc, trahie par son roi, brûlée par les prêtres "

Paris, 1er juin. — A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc, l'Union de la Jeunesse républicaine, la Fédération républicaine des étudiants, le Cercle des amitiés de la Jeunesse laïque, les jeunes Socialistes avaient envoyé des délégations, afin de déposer à la statue de Jeanne d'Arc une couronne d'immortelles avec l'inscription « A la mémoire de Jeanne d'Arc, trahie par son roi, brûlée par les prêtres ». Trois cents jeunes gens environ, délégués par les diverses organisations, se trouvaient réunis ce matin au pied de la statue de Jules Ferry, lieu du rendez-vous. Au moment où le cortège allait se mettre en marche, M. Noriot, commissaire divisionnaire fit connaître les ordres formels qu'il avait reçus tendant à l'interdiction du dépôt de la couronne, en raison de l'inscription qui l'accompagnait.

M. Henri Chatenet, président de l'Union des jeunesses républicaines, protesta contre cette mesure, faisant observer qu'aucun désordre n'était à redouter. Les délégations décidèrent alors de déposer la couronne au pied du monument de Jules Ferry ; puis les délégations défilèrent devant la statue de Jeanne d'Arc sans incident.

Les organisateurs se rendirent au ministère de l'intérieur pour formuler une protestation contre l'interdiction de leur manifestation.

LA CONVENTION COLLECTIVE DU TRAVAIL

LE RAPPORT DU CITOYEN GROUSSIER ET L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Paris, 1er juin. — Hier après-midi a eu lieu au Musée social, 5, rue Las-Cases, l'assemblée générale de l'Association nationale française pour la protection légale des travailleurs, association présidée par A. Millerand.

A l'ordre du jour de l'assemblée figurait une grande question : la réglementation légale de la convention collective du travail ; discussion du rapport du citoyen Arthur Groussier, député.

Sous la présidence de M. Strohl, industriel, assisté de M. Jay, secrétaire général de l'association, Arthur Groussier développa le texte du projet de loi relatif à la convention collective du travail qu'il déposa en décembre dernier, et qui fut distribué récemment au Parlement, au nom de la commission du travail.

Ce projet complète, par l'adjonction d'un chapitre spécial, le titre 2 du livre premier du code du travail et de la prévoyance sociale.

Au milieu de l'attention générale, le citoyen Groussier donna lecture, paragraphe par paragraphe, de son projet, dont plusieurs dispositions donnèrent lieu à une très intéressante discussion.

L'économie générale de ce projet est caractérisée par les dispositions de l'article 31 b, lequel est ainsi conçu :

« Les représentants d'un syndicat professionnel ou de tout autre groupement peuvent contracter au nom de la collectivité, en vertu :

« Soit des stipulations statutaires de ce groupement ;

« Soit d'une délibération spéciale de ce groupement ;

« Soit des mandats spéciaux et écrits qui leur sont donnés individuellement par tous les adhérents à ce groupement ;

« A défaut, pour être valable, la convention collective du travail doit être ratifiée par une délibération spéciale de ce groupement ;

« Les groupements déterminent eux-mêmes leur mode de délibération. »

A l'issue de cette très intéressante séance, le projet fut adopté après quelques modifications et précisions, et MM. Strohl et Jay, en remerciant le rapporteur Groussier, émirent le vœu qu'il vienne le plus tôt possible en discussion devant les Chambres.

Groussier, un peu mélancoliquement, exposa son pessimisme à l'égard de ce vœu.

« Le Parlement, dit-il, n'ira pas très vite, car jamais il ne va vite en ces matières. Et le Sénat ?...

« De sorte que je n'ai guère d'espoir pour cette législature, d'autant plus que le gouvernement entend faire discuter tout d'abord son projet actuel sur les syndicats, et que celui-ci même n'est pas encore voté.

« Enfin, nous verrons ».

La séance prit fin sur ces mots.

Les incidents militaires d'Alençon

Alençon, 1er juin. — Vient les sanctions que vient de prendre le ministre de la guerre à la suite des incidents survenus au 108e d'infanterie, à propos de la conférence du professeur Villain, incidents que nous avons relatés en leur temps :

Le caporal de Romanet a été puni de huit jours de prison et ne sera pas admis à se présenter à l'examen pour le grade d'officier de réserve.

Le capitaine Dersoulas a été informé que son patriotisme n'avait jamais été suspecté.

Le capitaine Jacquot a pu se plaindre à bon droit des procédés employés à son égard dans l'enquête menée par le chef de bataillon.

Le ministre adressant les observations que comportaient les erreurs commises a fait remarquer au lieutenant-colonel Dehay que l'incident n'aurait jamais pris un tel développement si, dès le début, il avait apporté dans son examen un jugement plus calme et plus pondéré.

Encore une ténébreuse histoire en Espagne

Une jeune fille fut emmurée vivante, mais on ignore en quel endroit

Madrid, 1er juin. — Des dépêches de Barcelone apportent la nouvelle d'un horrible forfait commis en Catalogne dans les circonstances suivantes :

Les habitants du quartier de Sans, recevait hier la visite de plusieurs individus qui invitaient les suivre pour aller, à une courte distance, effectuer des réparations de la plus grande urgence. Sans défiance, l'ouvrier se munit de quelques outils et suivit les inconnus, qui lui firent prendre place dans une automobile.

Arrivés à quelques kilomètres de la ville, les compagnons du maçon se jetèrent sur lui et, en un tour de main, ils le bâillonnèrent et le ligotèrent. Un bandeau formé d'un mouchoir lui était appliqué sur les yeux et, après une randonnée de deux heures à une allure vertigineuse, l'auto s'arrêtait devant une maison isolée, où le maître maçon était introduit par ses gardiens.

Là, sous la menace du revolver, ceux-ci obligèrent l'ouvrier à fermer une cavité existant entre deux murailles, dans laquelle ils avaient placé, debout, une jeune fille d'une idéale beauté. Le maçon voulut résister, mais la menace du revolver eut raison de son hésitation et la malheureuse victime fut emmurée vivante. L'opération terminée, le complice involontaire de cet horrible forfait fut de nouveau ligoté et bâillonné. Après lui avoir soigneusement bandé les yeux, les misérables le remirent dans l'auto.

Au bout de quelques heures, l'homme, plus mort que vif, était abandonné dans un bois de Valdivriera. Il regagna péniblement son domicile, où il a dû aliter, tellement est violente l'émotion qu'il a ressentie. La police, après avoir recueilli la déposition du maître maçon, s'est immédiatement mise en campagne pour découvrir la maison où se serait commis ce crime épouvantable, qui provoque une vive sensation.

Le Directeur du Crédit Agricole est arrêté

Paris, 1er juin. — Sur mandat de M. Bourgaret, juge d'instruction, M. Dumy, commissaire aux délégations judiciaires, a procédé hier à l'arrestation d'un agent d'affaires, M. Eugène Favry, quarante-deux ans, qui avait installé au numéro 2 du boulevard Jules-Ferry, sous le nom de « Crédit agricole et industriel », une soi-disant agence de prêts. A l'aide de circulaires répandues à profusion, M. Favry, qui prétendait avoir d'énormes capitaux à sa disposition, offrait aux agriculteurs besoigneux de leur prêter de l'argent sur simple signature. Il demandait simplement à ses clients de lui verser une somme de 28 fr. 75 pour frais d'enquête. Alléchés par ces conditions peu onéreuses, les dupes donnaient leurs économies. Et M. Favry d'encaisser l'argent en écrivant simplement qu'il ne pouvait consentir le prêt sollicité, les renseignements étant des plus mauvais. Cependant, lorsqu'il allait se montrer par trop récalcitrant, l'agent d'affaires consentait à lui rembourser 4 fr. 75. Le directeur du « Crédit agricole » a été envoyé au Dépôt.

Une mère se suicide avec ses deux enfants

Paris, 1er juin. — Prévenu par deux passants, M. Lépine, loueur de bateaux à St-Maur, faisait force de rames, hier soir, vers quatre heures, pour venir au secours d'une femme qui s'était jetée dans la Marne, à quelques centaines de mètres en aval de son établissement. C'était une nommée Marie Gérard, habitant depuis sept mois, 75, avenue du Bac, à la Varenne, avec un sculpteur sur bois, M. Coquerel, âgée de 25 ans comme elle.

La malheureuse avait voulu entraîner avec elle dans la mort les deux petites filles nées de cette liaison. Le marinier ne put retrouver que celles-ci et encore la petite Jeanne, âgée de deux ans, n'était plus qu'un cadavre lorsqu'il la repêcha. Quant à la petite Suzanne, un bébé de quinze jours, elle a été transportée dans un dispensaire. Son état est désespéré.

On n'a pu retrouver le corps de la mère. Le suicide est dû à la misère. Marie Gérard était partie de chez elle à une heure de l'après-midi en disant à sa concierge : « C'est bien dur, la vie, c'est bien dur ».

AU MAROC

Tanger, 1er juin. — De Rabat, le 31 mai : Un groupe de cent cavaliers et fantassins de la tribu des Zemmours dissidents a traversé le 29 la forêt de Hamora et a attaqué le poste des troupes auxiliaires marocaines de Dar El Hamal, qui eurent deux blessés.

Le groupe fut poursuivi par un détachement de Dar el Hamal vers le camp de Tiflet. Un combat s'engagea au cours duquel les rebelles ont eu 14 tués et 5 blessés.

De Marrakech, le 31 mai :

Les Ehlouka ont envoyé leur soumission à Hadi-Thami.

Une délégation de cette tribu est attendue à Marrakech.

De Téloum, le 31 mai :

Les attaques continuent autour de la ville. Sous la pression de la population, les troupes espagnoles vont marcher en avant.

Nos ministres en voyage

M. CHERON A SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

M. Henry Chéron, ministre du Travail, a présidé hier, à Saint-Vaast-la-Hougue, (Manche), une fête organisée à l'occasion de l'inauguration d'un patronage laïque.

Répondant au discours de M. Villault-Duchesnois, député de Valognes, le ministre a dit que la volonté du Gouvernement est d'aboutir à des réalisations sociales et qu'il ne négligera pour cela aucun effort ; mais il a insisté sur la nécessité d'assurer dans le pays l'ordre et la discipline.

M. PAUL MOREL A CHAGNY

Châlon-sur-Saône, 1er juin. — M. Paul Morel, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, a présidé ce matin à dix heures l'inauguration du nouveau groupe scolaire de Chagny.

La cérémonie a eu lieu sous une pluie battante, qui a grandement nui aux fêtes organisées à cette occasion.

Les décorations pendant lamentablement, elles bien ont été emportées par le vent.

Au Cercle Populaire d'enseignement laïque

Paris, 1er mai. — La distribution solennelle des prix du cercle populaire d'enseignement laïque a eu lieu cet après-midi dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Paul Bourély, sous-secrétaire d'Etat aux Finances.

Sur l'estrade, aux côtés du Ministre, avaient pris place MM. Painlevé, député de la Seine, président du Cercle ; Dorthomieux, inspecteur primaire délégué du ministère de l'Instruction publique, et les membres du bureau du cercle.

MM. Painlevé et Paul Bourély ont prononcé des discours dans lesquels ils ont fait l'éloge de l'Ecole laïque qui est la doctrine la plus large de tolérance.

C'est au milieu des applaudissements de l'assistance que le sous-secrétaire d'Etat aux finances, a déclaré qu'il faisait protéger l'Ecole laïque et la défendre si on l'attaquait.

Avant de se retirer, le ministre a remis un certain nombre de distinctions honorifiques à des professeurs et à des élèves de l'Association.

L'assassinat d'un fermier

Tours, 1er juin. — Il y a quelques jours, on trouvait mort dans une écurie, sous les pieds d'un taureau, M. Morin, âgé de soixante-six ans, fermier à Druyes. On conclut d'abord à un accident causé par l'animal furieux. Ce n'était qu'une odieuse mise en scène. Le fermier avait été assassiné puis, une fois mort, placé près du taureau.

L'exhumation a été faite et l'autopsie a révélé que les blessures de la face et du crâne provenaient de coups de marteau ou de masse.

La victime vivait en mauvaise intelligence

FEUILLETON DU 2 JUIN. — N. 140

Forfaits d'Amour

ROMAN INÉDIT

MIQ MONTGLEHC

« Je le voudrais... je m'y emploierai de toutes mes forces, mais il est bien tard déjà... et du moment que les recherches n'ont point abouti, je...

« Enfin, confiez-vous moi. Le possible et l'impossible, on le tentera. Pauvre mère ! Son martyre me fait pitié.

— Ah ! cher monsieur, si vous la voyiez, si vous l'entendiez !

« Les plaintes déchirantes qu'elle exhale à travers son délire, les expressions qu'elle trouve dans son amour maternel pour appeler le cher disparu attendriraient une lyre...

« Et l'on pas prétendre que cet argent fait le bonheur ? Cette demeure est princière, la famille d'Excideuil est la plus riche famille de Touraine, et cependant ici, sous ce toit, dans ce décor somptueux, des tragédies se font jouer.

« La créature jeune, belle, adorable, qui se tord sur son lit de souffrances, donnerait jusqu'au dernier centime sa fortune, consentirait à devenir une pauvresse mendiant le long des routes, pourvu qu'on lui rendît son enfant... »

Pinsonnet hocha la tête en homme à qui pas contrariés sont familiers.

« Je sais, je sais...

« J'ai quarante-cinq ans... je travaille depuis ma sortie du service... Je puis dire que j'en ai vu de toutes les couleurs... C'est la vie, ça, messieurs...

« La douleur et la mort sont deux terribles égalisatrices. Le destin frappe en aveugle...

« Mais nous ne sommes point ici pour philosopher : il faut agir. Menez-moi à l'appartement du duc.

— Volontiers : veuillez nous suivre.

« D'après vous, à quel sentiment obéit cette malheureuse Marthe Tricot en ravissant le petit Robert qu'elle chérissait ? »

A la dérobée, le policier lança un coup d'œil vers le régisseur qui se tenait impassible dans son coin.

Ensuite, il se frotta lentement les mains.

— Heu ! heu ! très délicat, très délicat de se prononcer si vite...

« Néanmoins, si je m'en réfère à vos titres, aux explications si nettes de monsieur — il désignait Tricot, — je crois que la folie... un accès subit, déterminé précisément par cette espèce d'adoration maladive que Marthe prodiguait au fils de la marquise...

« Les fous ont des idées tellement étranges...

« Peut-être s'imagine-t-elle avoir retrouvé son enfant, ce petit garçon qu'elle a perdu, qui s'est brûlé autrefois, m'avez-vous conté...

— La folie ? s'écria victorieusement l'inspecteur venu de Nancy, je l'ai pensé aussi, et suis heureux de voir, monsieur Pinsonnet, que nous nous rencontrons sur ce point.

— Nous nous rencontrerons sur beaucoup d'autres, si vous voulez bien me prêter votre précieux concours ! répliqua aimablement le policier.

— Avez-vous besoin de moi, messieurs ? demanda Tricot, voyant que les quatre hommes se préparaient à sortir.

« Faut-il que je reste ici à vous attendre ou dois-je vous suivre ?

— Vous ne pouvez nous servir à rien, lui Pinsonnet ; pourquoi vous fatiguer à veiller inutilement ?

« Rentrez chez vous, couchez-vous, et demain, ou plutôt ce matin, dès l'aube, vous vous joindrez à nous pour les recherches.

« C'est le mieux, je crois.

— Entièrement à vos ordres, je me retire donc.

« Quant à dormir, il n'y faut pas songer, et vous le comprendrez sans peine, après une pareille secousse. »

Sur ces mots, accompagnés de salutations empressées, le régisseur se retira.

Pinsonnet passa dans la chambre du petit Robert ; il examina les lieux avec le soin qu'il apportait en toutes choses et n'eut pas de peine, après la découverte des deux réduits dont nous avons parlé précédemment, à reconstituer la scène du rapt comme s'il y eût assisté.

Jeanne Martel, épuisé par sa crise nerveuse, reposait sur son lit. Un morne abattement avait succédé aux fureurs précédentes.

L'irruption des quatre hommes dans la chambre ne l'arracha point à sa torpeur. Mais le médecin s'approcha d'elle et, lui prenant la main :

— Voici, dit-il, M. Pinsonnet, un policier fameux, qui va tout faire pour retrouver votre nourrisson, ma pauvre Jeanne ; espérez...

La nourrice leva sur celui qu'on nommait un regard atone.

Puis, tout à coup, laissant retomber sa tête sur les treillis, elle fondit en larmes, bégayant à travers ses sanglots :

— Le retrouver, lui, mon chérubin, mon Jésus... non, non, c'est impossible !

« Il est mort... elle l'a tué, elle l'a tué, cette horrible folle ! »

A quelques pas, se débattant contre des fantômes grimaçants et terribles, brûlée de fièvre, l'amaurouse n'offrait pas un spectacle moins navrant.

Pinsonnet la vit au passage, avec sa face d'un rouge sombre, ses yeux sans regard, ses gestes saccadés, et il en reçut un coup au cœur, malgré son impassibilité professionnelle.

Quand il eut achevé son inspection, quatre heures du matin allaient sonner, et déjà l'aube prochaine rayait de clartés plus pâles la limite de l'horizon.

— Avez-vous sommeil, messieurs ? demanda le policier en revenant s'asseoir dans son fauteuil.

— Non, avouèrent le docteur, ainsi que Me Amyot.

« Du reste, voici le jour, et avec le jour reprendront les battues ; par conséquent, il est inutile de songer à dormir.

— Pour moi, je me sens aussi dispos que si j'avais passé une excellente nuit dans un lit non moins excellent... L'habitude, vous savez.

« Il est vrai que j'ai occupé mon temps, en chemin de fer, à ronfler comme un loir. Quand je le puis, en prévision de fatigues futures, je prends des avances.

« Eh bien, si vous voulez, messieurs, en attendant qu'il fasse suffisamment clair, vous me raconterez l'histoire de la famille d'Excideuil, dans laquelle, selon vous, se jouèrent des tragédies.

« Je ne serais pas fâché de la connaître, je ne serais pas fâché, en outre, d'obtenir des renseignements sur ce type bizarre que vous m'avez présenté comme étant le mari de Marthe, ce Tricot, régisseur à l'air satanique.

« Quel rôle a-t-il joué dans tout ceci, hein ? »

Alternativement, M. Dommange et Me Amyot prirent la parole.

Quand ils eurent fini, Pinsonnet en savait aussi long qu'eux-mêmes.

— A nous de vous demander, conclut le médecin, quel rôle joue le régisseur dans cette sombre aventure ?

Le policier hocha la tête, se frotta les mains, fit la grimace.

— Quel rôle ? *crépita-t-il ; hum !* je ne sais trop.

« Aucun, dans le fait en lui-même, si je me fie aux apparences. Et les apparences doivent être véridiques. Car cet homme, je ne l'ai vu guère qu'une heure, et cependant sur lui ma conviction est faite.

« Il est d'une finesse, d'une habileté extraordinaires : il est, messieurs, sous ses dehors grossiers et mal équarris, de taille à nous rouler tous.

« Par conséquent, Tricot n'aura pas été assez bête pour invoquer un faux alibi... D'autre part, ce que vous m'apprenez de sa femme, de son ménage, me donnent à penser qu'il ne l'a prise ni pour confidente, ni pour complice.

« Avec son cerveau détraqué, la pauvre créature n'était point assez sûre, et je crois le régisseur de taille à se servir soi-même.

« Chose étrange, tout semble démontrer qu'il n'est pas sorti de sa sphère, qu'il n'est pour rien dans les drames successifs et mystérieux dont cette demeure fut le témoin, et pourtant un instinct secret me montre sa main, son influence là-dessous.

« Cela paraît fou au premier abord, cela paraît invraisemblable, absurde, car enfin quel intérêt peut avoir cet homme, un subalterne, un étranger, à la destruction d'une famille de laquelle il ne reçut que des bienfaits ? Quel profit en retirerait-il ?

« Aucun ; cependant, veuillez, messieurs, suivre mon raisonnement, quelque singulier qu'il soit au premier abord.

« Je trouve, moi qui suis un vieux routier, moi qui ai l'expérience des vices et des crimes les plus monstrueux, je trouve que l'on meurt beaucoup, et prématurément, chez les Excideuil.

— J'ai déjà dit cela quand le marquis s'est suicidé, observa M. Dommange en tressaillant.

— Moi, je vous l'ai dit de même, mon cher ami, intervint le notaire.

— Pour le profane, ces morts ne sont pas suspectes.

— Le marquis Philippe était condamné, soit ; mais l'origine de sa maladie, sa définition exacte, n'ont pas été tables.

« Or, la première nuit où Mme d'Excideuil se sœur, reprend place à son chevet, si je me souviens bien de ce que vous m'avez appris, cette même nuit, le marquis meurt subitement.

« Qu'avez-vous pensé de cela, cher docteur ?

— Je fus surpris, car j'avais constaté la veille au soir un mieux sensible ; mais l'arrêt de mes confrères parisiens était si catégorique qu'il me fallut m'incliner.

— Assurément, n'importe... je garde mon idée.

« Pour la chambrière, rien à dire, son décès est normal. Le fait bizarre se reproduit un peu plus tard avec la mort du marquis Thibault.

(A suivre)

BAPTÊME DELESPAUX-HANEZ
DRAGÉES-CHOCOLATS
LILLE, Place Rihour, 20, LILLE